

CONSEIL PORTUAIRE DU Mercredi 25 février 2015 à 14h00

PRESENTS : Monsieur BRIEN Yves, Président du Conseil Portuaire, Conseiller Général Belle-Ile Titulaire, Monsieur GUEGAN Pierre Représentant du concessionnaire Titulaire, Madame GALLEN Marie-Pierre Représentant du concessionnaire Titulaire, Monsieur LAMBOTIN Léopold Représentant du concessionnaire Suppléant, Monsieur NAUDIN Norbert Représentant du Conseil Municipal Titulaire, Monsieur NOEL Franck, chef du service des ports, à la DELAM Représentant des personnels concernés par la gestion du port - personnel départemental Suppléant, Monsieur JUHEL Yvon Représentant des personnels concernés par la gestion du port - personnel du concessionnaire Titulaire, Monsieur GUEGAN Yann Représentant des personnels concernés par la gestion du port - personnel du concessionnaire Suppléant, Monsieur FOURNEREAU, *le responsable commercial - Compagnie Océane* Usagé du port au titre du commerce désigné par le Conseil Général Titulaire, Monsieur Portugal François (ligne Belle-Ile / Quiberon) - Compagnie Océane Usagé du port au titre du commerce désigné par le Conseil Général Suppléant, Monsieur TRONQUET Gilles Usagé du port au titre de la plaisance désigné par le comité local des usagers permanents Titulaire, Monsieur LE PORT André Usagé du port au titre de la plaisance désigné par le comité local des usagers permanents Titulaire, Monsieur THOMAS Louis Usagé du port au titre de la plaisance désigné par le comité local des usagers permanents Titulaire, Monsieur Le Mer Josick représentant de la société Sauzon Loisirs Motonautisme Usagé du port au titre de la plaisance désigné par le président du Conseil Général Titulaire,

ETAIENT AUSSI PRESENTS : Erwan BANET, agent portuaire invité ; PORTUGAL Violaine, Secrétaire de Mairie.

ABSENTS EXCUSES Suppléants : Monsieur CHAULIEU Jacques Usagé du port au titre de la plaisance désigné par le comité local des usagers permanents

ABSENTS Titulaires : Monsieur le Directeur des espaces littoraux et des activités maritimes Représentant des personnels concernés par la gestion du port - personnel départemental, Monsieur DAVID Jean-François Usagé du port au titre de la pêche désigné par le comité local des pêches, Monsieur LE GAL Olivier Usagé du port au titre de la pêche désigné par le comité local des pêches, Monsieur BOTHUA Thierry Usagé du port au titre de la pêche désigné par le Conseil Général, Madame ROURE Maryvonne Usagé du port au titre de la plaisance désigné par le comité local des usagers permanents,

Suppléants : Monsieur LELUDEC Jacques Président du Conseil Portuaire, Conseiller Général, Monsieur MAHEO Thierry Représentant du concessionnaire, Monsieur BERNERY Philippe Représentant du Conseil Municipal, Monsieur FARRÉ Philippe Usagé du port au titre de la pêche désigné par le comité local des pêches, Monsieur OLIVIER Henrick Usagé du port au titre de la pêche désigné par le comité local des pêches, Monsieur LEVEQUE Alain Usagé du port au titre de la pêche désigné par le Conseil Général, Monsieur GUILLAUME Jean Usagé du port au titre de la plaisance désigné par le comité local des usagers permanents, Monsieur BAUDOT Didier Usagé du port au titre de la plaisance désigné par le comité local des usagers permanents, Madame MAZIERES Catherine Usagé du port au titre de la plaisance désigné par le comité local des usagers permanents, Monsieur Un représentant de la SARL Tours d'îles Usagé du port au titre de la plaisance désigné par le président du Conseil Général - SARL Tours d'îles.

Monsieur Yves BRIEN, Président, ouvre la séance en saluant l'assemblée et en affirmant le plaisir qu'il a à présider ce conseil portuaire, et précise que celui-ci sera le dernier, et ce depuis 13 ans. Il remercie l'assemblée de l'accueil qu'il a reçu et souhaite à l'équipe nouvelle des élus, du conseil portuaire et à l'équipe du personnel, beaucoup de plaisir et une longue vie au port de SAUZON...

Il s'assure du quorum en citant les membres titulaires et vérifiant que les titulaires absents aient leur suppléant présent. Aucune procuration n'ayant été remise, il cite les absents excusés, puis il passe la parole à Monsieur Norbert NAUDIN, Maire de la Commune pour aborder l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1- Bilan de saison 2014
- 2- Compte Administratif 2014
- 3- Tarification 2015 (dont tarification de la barge)
- 4- Budget Primitif 2015 et projets divers prévus
- 5- Bilan travaux 2014
- 6- Décision et programmation des travaux suivants :
 - Désenvasement du bassin de Pen Prad
 - Chambre froide
 - Digue bassin Pen-Prad
 - Réhabilitation de la capitainerie
 - Intempérie mur de soutènement Pen Prad
 - Intempérie quai du halage
 - Intempérie môle Est et Ouest
 - Intempérie digue en enrochement embarcadère
 - Rejointement de la digue suet
 - Construction de la cale
- 7- Durée d'amortissement des travaux de désenvasement
- 8- Liaisons maritimes :
 - ponton : Travaux d'entretien et convention de gestion

1) Bilan de saison 2014

Pierre GUEGAN présente le bilan d'avril à septembre : positif.

Le chiffre d'affaires est en augmentation de 13%

Il dresse l'évolution de la fréquentation en nuitées d'avril à septembre : Avril : + 6 %, Mai : +25 %, Juin : + 39 %, Juillet : + 4 %, Aout : - 5 %, Septembre : + 32 %.

La fréquentation 2014 a été de 8395 nuitées (Le Palais 11000 nuitées) 6 300 régies, 2 100 Pass-escale (25%)

Facteurs positifs : météo favorable, Pass-escale, Inscription port de charme et tradition (Noirmoutier)

2) Compte Administratif 2014 (chiffres provisoires avant clôture des comptes)

Section fonctionnement

Dépenses :	243 986,66 €
Recettes :	<u>241 951,01 €</u>
Résultat SF exercice 2014 :	- 2 035,65 €
Résultat cumulé	11 820,18 €

Yves Brien souligne qu'il serait intéressant de faire l'historique des dépenses et recettes depuis 10 ans.

Le résultat maigre ne permettrait pas de gros investissements.

Section investissement :

Dépenses :	85 853,93 €
Recettes :	<u>76 713,65 €</u>
Résultat SI 2014	- 9 140,28 €
Excédent reporté	<u>17 767,03 €</u>
Résultat cumulé	8 626,75 €

Résultat 2014 cumulé (SF + SI) 20 446,93 €

En l'absence de remarque, il est procédé au vote : **approuvé à l'unanimité.**

3) Tarification 2015 (dont tarification de la barge)

Visiteurs : augmentation de 0.50 € et 1 € en optant pour des tarifs arrondis pour la praticité des manipulations d'encaissement par la régie. **Abonnés :** augmentation de 3%, **sauf grue :** tarif reconduit, **Guerveur :** 200 € HT : **Barge :** Pouvons-nous faire payer un caboteur → **Franck Noël :** Dans la réglementation, le débarquement de marchandises est prévu. S'agissant d'un droit de port, une procédure doit être suivie et c'est une redevance sur les marchandises qui sera appliquée. En l'absence de procédure, cette redevance sur les marchandises ne peut être appliquée. C'est un tarif conventionnel qui doit l'être.

Monsieur Franck Noël attire l'attention sur la réglementation sur les matières dangereuses, transport de l'amonitrate ne doit pas être en contact avec l'eau car explosif

Le Palais est en train de modifier ses tarifs

↳ Il faut se calquer sur la procédure du port de Le Palais

La tarification barge suivra la procédure requise.

Vote des autres tarifs à l'unanimité

4) Budget Primitif 2015 et projets divers prévus

Section fonctionnement : 255 000 €

Dépenses : Chapitre 011 : A noter que les devis de réparation du ponton que nous connaissons à l'instant pour un montant global de 11000 € n'ont pas été pris en compte

Dans les échanges, il est évoqué le point information : en 2014 un agent d'accueil a été recruté au Point I.

En 2015, la dépense n'a pas été prévue dans la masse salariale 2015.

Recettes : L'augmentation des tarifs procurerait une augmentation de 10 000 € des recettes à fréquentation égale.

Section investissement : 158 000 €

Dépenses : Il est projeté de remplacer le treuil, acquérir un véhicule et un flotteur, aménagement de la zone de Port-Bellec, désenvasement de Pen-prad.

Recettes : Excédent reporté : 8 626 €, virement de la section fonctionnement vers la section investissement (prévision de résultat) (021/023) 11 820 €, amortissement 78 000 €

Subvention du conseil général dossier désenvasement : 21 400 €,

Emprunt : 38 154 €.

Après vote (1 contre, 0 abstention) le budget primitif est approuvé à la majorité.

Le maire prend la parole pour les points 5 et 6 et évoque le contexte économique et politique mouvant et la liste des travaux qui s'imposent d'ici 2020 afin d'en établir les priorités et d'en prévoir le calendrier.

5) Bilan travaux 2014 : le bilan a été dressé à la lecture du CA 2014

6) Décision et programmation des travaux suivants :

Monsieur le maire contactera la SPLM Société publique locale du Morbihan qui gère de nombreux ports, société aux capitaux du Conseil Général :

- Gestion publique (capitaux publics)
- Gestion du personnel privée

- réalisation 2015 Désenvasement du bassin de Pen Prad :
Le terrain communal est en cours de sélection pour l'étalement des boues en fonction des critères techniques et règlementaires : Borticado (en cours d'étude)

- Programmation 2016/2017 Réhabilitation de la capitainerie : devra intervenir avant 2018 selon la loi accessibilité (estimatif non précis d'environ 150 000€)

- priorité 2016 Intempérie mur de soutènement Pen-Prad :
(Estimatif du CE Géolithe de 168 000€ à 238 000€)

- priorité 2016 Intempérie quai du halage :
(Estimatif du CE Géolithe de 68 000 à 83 000€)
Monsieur Gilles TRONQUET évoque d'importants dégâts sur la partie immergée du quai du halage, il préconise une consolidation rapide pour éviter l'accroissement des dégâts. Ces désordres empêchent l'accostage des nombreux bateaux.

- Intempérie môle Est et Ouest entre (Estimatif du CE Géolithe de 73 000€ et 80 000€)

- Intempérie digue en enrochement embarcadère
(Estimatif du CE Géolithe de 248 000 à 324 000 €)

- Rejoindement de la digue suet (estimatif 300 000 €)

- Construction de la cale (1 000 000 €)
Chambre froide : pas priorité actuelle
Digue bassin Pen-Prad : (estimation par CE : 550 000 €) pas priorité actuelle

Les projets d'investissements qui pèsent sur le budget du port doivent être priorisés et intégrés dans un calendrier réaliste correspondant aux capacités que la section de fonctionnement dégage.

Une réflexion est à engager sur les propos d'Yves Brien qui souligne qu'aucun investissement nouveau ne génère de nouvelles recettes. Par conséquent les dotations aux amortissements de ces biens engendrent chaque année une charge supplémentaire sans contrepartie en recettes de fonctionnement. Ces charges supplémentaires doivent être absorbées par l'augmentation des tarifs.

Monsieur JUHEL souligne que le rapport entre la dépense d'investissement et la recette doit être fait, en l'occurrence les recettes ne sont pas individualisées et difficilement mesurables : « le bassin de Pen-Prad, ingérable ne rapporte rien et coûte les dépenses de désenvasement tous les 7 ans. » Néanmoins, la recette est incluse dans le tarif des abonnements. Monsieur Franck NOEL évoque une pompe qui permettrait d'enlever la vase au fur et à mesure et éviterais la dépense tous les 7 ans.

7) Durée d'amortissement des travaux de désenvasement

Durée amortissement sur 10 ans

Quelle est l'utilité du bassin : Abri pour les bateaux en cas de mauvais temps, (5 bateaux ont coulé hors du bassin de Pen-Prad l'hiver dernier).

L'origine du bassin ; abri pour les bateau de pêche.

8) Liaisons maritimes :

➤ ponton : Travaux d'entretien et convention de gestion

L'estimatif des travaux d'entretien reçu à ce jour est de 11 000 €.

Ce ponton a été construit à l'époque pour la navette « Locmaria ».

Monsieur Franck Noël va nous renseigner sur les possibilités de prise en charge de la dépense.

Un devis de ponton en alu est suggéré.

Yves Brien : évoque les pontons comme ceux installés dans le port de Le Palais devant le brise lame qui ne sont pas excessifs en terme de tarif et engendrent un accroissement de l'accueil, par conséquent des recettes.

Questions diverses :

Monsieur JUHEL Yvon souligne que la décision a été prise à une époque de faire 2/3 de visiteurs, 1/3 abonnés.

Un moyen de diminuer les charges de fonctionnement serait de ne faire que des abonnés : 1 agent suffit à envoyer les contrats et encaisser les recettes liées. Le choix économique de développer les visiteurs a été pris, c'est pour cela que des commerces existent sur les quais.

Y-a-t-il des liaisons de prévues ? Kerdonis du 9 juillet au 30 août 2015 (départ matin, retour le soir)

Monsieur Noël Franck du Conseil Général va donner une réponse sur :

- l'entretien du ponton,
- la redevance de la barge.

Yves Brien soulève la question d'adhérer à la SPL du Morbihan. Il devient difficile de travailler seul. La SPL a un savoir faire et des finances. Il convient de se renseigner. Yves Brien cite le port d'Hoedic qui semble très satisfait. Par ailleurs il évoque les capacités d'investissement de cette société. Monsieur Yvon JUHEL ajoute :

- Que les îles sont des escales des abonnés des ports continentaux et que les ports continentaux devraient participer au financement des investissements sur les ports des îles.
- que le statut de la fonction publique ne prévoit pas le travail du dimanche et jours fériés et par conséquent les majorations sont dissuasives pour ces services soumis à l'activité touristique.

La séance est levée à 15h 50.